

**DIRECTIVES À SUIVRE POUR LES MODIFICATIONS APPORTÉE À
UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
En vertu de la loi l'enregistrement des noms commerciaux**



Le présent formulaire doit être soumis lorsque vous modifiez les renseignements suivants :

- 1) la raison sociale de l'entreprise;
- 2) le nom de l'associé désigné qui réside au Manitoba;
- 3) l'adresse du bureau enregistré au Manitoba;
- 4) le numéro de la case postale désignée comme l'adresse manitobaine de l'entreprise aux fins de signification par la poste;
- 5) d'autres renseignements afférents à l'enregistrement de l'entreprise.

PREMIÈRE ÉTAPE : RÉSERVATION D'UNE DÉNOMINATION (uniquement si la société en nom collectif à responsabilité limitée «s.r.l.» modifie son nom)

Nota. Les société en nom collectif à responsabilité limitée du Manitoba doivent inclure l'expression «société à responsabilité limitée» ou «limited liability partnership», ou l'abréviation «s.r.l.» ou «LLP» dans leur nom. Le nom d'une société en nom collectif à responsabilité limitée **extraprovinciale** doit être conforme aux règlements établis par l'autorité législative compétente de son territoire d'origine.

Formulaires requis

Droit exigible

Demande de réservation d'une dénomination

40 \$

Il vous est toujours possible de remplir votre *demande de réservation d'une dénomination*, de manière traditionnelle, sur support papier, mais vous pouvez maintenant aussi la remplir en ligne, à l'adresse suivante :

<https://direct.internal/coohtml/html/intranet/fr/coo.fr.html>.

Si votre nom est **réservé**, vous disposez de 90 jours pour soumettre les formulaires d'une modifications apportées à une société en collectif à responsabilité limitée en suivant la procédure indiquée à l'étape n° 2 ci-dessous. Si votre nom est **refusé**, vous devez choisir un nouveau nom et soumettre une nouvelle demande de réservation, accompagnée des droits exigés.

DEUXIÈME ÉTAPE : MODIFICATIONS APPORTÉE À UNE SOCIÉTÉ EN COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Formulaires requis (en deux exemplaires)

Droit exigible

[Modifications apportées à une société en collectif à responsabilité limitée](#)

Nota.

- La seule modification relative aux membres de la société en nom collectif qui exige la soumission du présent formulaire est une modification du nom de « l'associé désigné qui réside au Manitoba ».
- Tous les formulaires doivent être dactylographiés ou écrits en caractères d'imprimerie et signé à l'encre.

Avis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Les renseignements sur l'entreprise sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'enregistrement des noms commerciaux*. Ils peuvent faire l'objet de recherches publiques en conformité avec la même loi. Les renseignements seront divulgués à d'autres ministères gouvernementaux et au ministre du Revenu national en vertu de la *Loi sur le commerce et l'information électroniques* aux fins de l'obtention d'un numéro d'entreprise (NE) pour l'entreprise et de l'administration d'un système d'information et de numérotage d'entreprise commun. Si vous avez des questions au sujet de la collecte de renseignements, veuillez communiquer par écrit avec le directeur de l'Office des compagnies (405, Broadway, bureau 1010, Winnipeg (MB) R3C 3L6) ou composer le (204) 945-2500.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Seulement si vous remplissez votre *demande de réservation d'une dénomination* (support papier seulement).

- Si vous payez par **chèque** ou **mandat**, libellés au nom du **ministre des Finances**.
- Si vous payez par **carte de crédit**, votre signature sur le présent formulaire nous autorise à traiter la transaction.

Si vous payez par **carte de crédit**, veuillez retourner la partie inférieure du présent formulaire avec votre demande de réservation.

Réservation d'une dénomination 40 \$

Visa **Mastercard**

N° de carte _____ Date d'expiration _____ Signature _____

Où faire parvenir les formulaires et les droits?

OFFICE DES COMPAGNIES

Immeuble Woodsworth
405, avenue Broadway, bureau 1010
Winnipeg (MB) R3C 3L6

Vous avez des questions ?

Téléphone : (204) 945-2500 **Télécopieur :** (204) 945-1459

Interurbains sans frais au Manitoba : 1-888-246-8353

C. élec. : companies@gov.mb.ca

site web : <http://www.companiesoffice.gov.mb.ca/index.fr.html>

Heures d'ouverture : de 8 h à 16 h 30, du lundi au vendredi